

# INSTRUCTIONS POUR L'INSPECTION DE LA CITERNE ET DES TUYAUTERIES DE GAZ PROPANE

Si vous remplissez ces conditions et que vous êtes présent le jour de l'inspection, l'organisme de contrôle agréé peut effectuer le contrôle de la citerne et des tuyauteries et vous évitez des frais supplémentaires (pour un déplacement inutile).



## La citerne est-elle libre d'accès?

Assurez-vous que la citerne est libre d'accès.



## Tous les appareils à gaz sont-ils libres d'accès?

Assurez-vous que l'inspecteur a accès à tous les appareils au gaz dans l'habitation.



## Un limiteur de pression avec point de mesure est-il prévu?

L'inspecteur doit être en mesure de raccorder un manomètre au point de mesure pour vérifier l'absence de pertes de pression dans les tuyauteries. Vérifiez si la citerne est équipée d'un limiteur de pression avec point de mesure. Si ce n'est pas le cas, contactez votre installateur pour apporter les modifications.

## Le limiteur de pression avec point de mesure.



## Citerne enterrée ou hors sol avec détendeur et limiteur de pression avec point de mesure



## Citerne enterrée avec Invisia

Votre installateur a normalement installé une pièce en T ou un point de mesure lors de l'installation de l'Invisia.

## Robinet de gaz fermés?



Pour vérifier que la tuyauterie de gaz ne présente pas de fuites, elle sera mise sous pression pendant un certain temps. Le robinet de service et les vannes d'arrêt seront donc fermés. Nous vous demandons également de fermer le robinet de tous les appareils au gaz de l'habitation. Cela facilitera le redémarrage de votre système de gaz. Si la relance de l'installation échoue après l'inspection, vous devez faire appel à votre installateur pour nettoyer les tuyauteries ou réinitialiser les appareils au gaz.